

# SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

*Fiches-actions*  
*Projet*

Juin 2009

## LISTE DES FICHES ACTIONS

---

- Action n°1 : Dispositif de soutien aux acteurs locaux en faveur de la préservation et de la valorisation des ENS
- Action n°2 : Programme d'actions en faveur de la préservation des espèces et habitats à enjeu pour l'Aisne et la lutte contre les espèces invasives
- Action n°3 : Prise en compte du patrimoine naturel dans l'aménagement et la gestion des routes
- Action n°4 : Prise en compte du patrimoine naturel dans la construction, l'aménagement et l'entretien des bâtiments départementaux
- Action n°5 : Dispositif de soutien aux programmes locaux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel
- Action 6 : Soutien aux projets d'aménagements de cours d'eau et de lutte contre l'érosion intégrant un volet relatif au patrimoine naturel
- Action n°7 : Soutien à la gestion de la biodiversité dans les espaces agricoles
- Action n°8 : Soutien à la gestion de la biodiversité dans les espaces forestiers
- Action n°9 : Communication interne
- Action n°10 : Programme de sensibilisation / formation des acteurs aux enjeux relatifs à la préservation du patrimoine naturel
- Action n°11 : Communication externe
- Action n°12 : Renforcement du réseau de sites pédagogiques
- Action n°13 : Campagne « Faites des jardins durables »

**AXE 1 Le Département s'engage dans une politique de préservation des ENS**

→ *Le Département met en œuvre des moyens pour la mise en place du réseau écologique départemental*

**Objectifs de l'action**

- Contribuer à la préservation et à la valorisation des milieux naturels de l'Aisne et à la restauration d'un réseau écologique fonctionnel

**Description et contenu de l'action**

Au travers d'un dispositif d'appui technique et financier, le Département accompagnera et soutiendra tous les acteurs souhaitant s'impliquer dans la préservation et la valorisation des ENS potentiels identifiés. Ce dispositif sera construit selon les objectifs définis par grands types de milieux et également selon l'urgence d'intervention.

Les actions pouvant être soutenues seront les suivantes :

- Études (diagnostics écologiques préalables, définition de plans de gestion, suivi écologique...);
- Acquisitions de sites par les collectivités;
- Travaux de restauration et d'entretien contribuant à la préservation de la valeur écologique du site conformément au plan de gestion;
- Aménagements en vue de l'accueil du public dans la mesure où ils sont compatibles à la sensibilité écologique du site;
- Actions relatives à l'animation (sensibilisation, pédagogie) et à la promotion de sites.

Le Département soutiendra prioritairement les projets qui concernent les sites prioritaires et qui s'inscrivent dans un projet global de préservation et valorisation des milieux naturels d'un territoire.

Tout porteur de projet devra respecter les engagements suivants :

- Établir un plan de gestion, ou a minima une notice de gestion.
- Garantir la pérennité de son action (notamment lorsque le bénéficiaire n'est pas le propriétaire, par la maîtrise foncière du site et pour les collectivités par l'inscription du site dans les documents d'urbanisme en zone naturelle à vocation écologique).
- Au-delà des actions sur le site lui-même, rechercher une contribution à l'amélioration des continuités écologiques et de la fonctionnalité du réseau des ENS, y compris en lien avec les ENS des départements voisins le cas échéant.
- Mettre en place, lorsque la sensibilité du milieu le permet, une valorisation pédagogique du site. **L'ouverture au public devra être garantie pendant une durée minimale de 10 ans.**
- Assurer un suivi et une évaluation du projet, et en rendre compte au Département.
- Associer les acteurs locaux potentiellement concernés à la définition, la mise en œuvre et le suivi du projet.
- Favoriser dans la mesure du possible le travail des personnes en insertion pour les travaux d'aménagement, restauration et entretien.
- Le Département s'engage à soutenir le porteur de projet sur une durée minimale de 5 ans, à l'issue de laquelle un bilan de la mise en œuvre du plan de gestion sera établi pour définir les modalités de la poursuite du partenariat.

Les porteurs de projets seront invités à formaliser leur engagement par la **signature du PACT'ENS**, à laquelle sera annexée une courte notice de présentation du projet.

Pour les maîtres d'ouvrage (notamment les collectivités) non spécialistes de la gestion des milieux naturels qui souhaiteraient s'impliquer et assurer les interventions de gestion, le Département pourra financer d'une part une assistance technique et d'autre part un soutien à l'entretien courant du site (fonctionnement). Il pourra également mobiliser les moyens de la politique relative à l'insertion notamment dans le cadre de chantiers d'insertion).

Par les actions de formation, sensibilisation et animation qu'il mettra en œuvre (cf. action n°10), le Département incitera les acteurs locaux à monter des projets notamment sur des sites prioritaires. Lorsque les collectivités souhaiteront acquérir des sites, le Département pourra, si nécessaire, mettre en place des zones de préemption. A titre exceptionnel pour des sites d'enjeux majeurs pour lesquels il n'y aurait pas de porteur local, le Département pourra être maître d'ouvrage.

En complément, le Département pourra initier des animations spécifiques visant à faire émerger des projets, sur une thématique ou un territoire particulier. Des actions ont ainsi été engagées sur les landes en 2009. Dès 2010, un dispositif spécifique de soutien à la préservation et à la valorisation des pelouses sera mis en place, leur préservation représentant un enjeu majeur pour l'Aisne. **En effet, les pelouses représentent près de la moitié des ENS, et leur dégradation se fait actuellement à un rythme très important, qui laisse supposer la disparition de la majorité des sites à l'horizon 20 ans si rien n'est fait. De plus, l'action sur ces milieux est relativement simple, peu coûteuse et efficace à court terme si elle est engagée à temps.** L'animation de cette action pourrait être confiée au CSNP, avec un groupe de travail composé notamment de la Chambre d'agriculture, du CBNB, de l'association Nature et Pâturage, du CPIE, de la fédération de chasse... Il s'agira :

- dans un premier temps, d'affiner le recensement et la caractérisation (état de conservation et potentialités) des sites de pelouses,

- d'identifier les sites prioritaires,
- d'organiser l'information et les échanges avec les collectivités locales les plus concernées et les propriétaires,
- de définir et mettre en œuvre un programme d'action (en mutualisant les moyens entre les sites en faisant notamment un plan de gestion type adapté au cas des pelouses et généralisable aux réseaux de sites comparables) : restauration par défrichage quand nécessaire, définition d'objectifs de gestion, mise en place d'un dispositif pour l'entretien, identification des continuités écologiques à préserver / restaurer en priorité pour préserver de véritables réseaux de pelouses en localisant notamment les sites clés qui y contribuent (bords de routes départementales, voiries communales...).

La préservation et la valorisation des milieux liés aux cours d'eau constituent également un objectif fort pour le Département : de nombreux sites intègrent des milieux aquatiques et des actions spécifiques présentées dans la fiche-action n°6 sont prévues pour répondre à cet objectif.

## Modalités de mise en œuvre

### Pilote(s)

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

### Partenaires potentiels

Le comité partenarial de suivi du schéma sera chargé de valider **annuellement** les orientations de gestion des sites, les propositions éventuelles de nouveaux sites, ainsi que les actions thématiques ou territoriales spécifiques. Les experts scientifiques associés à ce comité seront chargés de valider les plans de gestion de chaque site (voir volet gouvernance et mise en œuvre du schéma).

### Calendrier de mise en œuvre

D'ici fin 2009 : finalisation du dispositif (critères, taux...)

2010 : lancement du dispositif de soutien

### Budget prévisionnel

- Gestion des sites (diagnostics, plans gestion, assistance technique, restauration, entretien) : 150 000 à 250 000 € / an
- Soutien à l'acquisition d'ENS d'enjeu de conservation 1 : 100 000 à 200 000 € / an
- Programme spécifique pelouses - animation et plans de gestion : 30 000 à 40 000 € / an
- Programme spécifique pelouses - restauration, entretien : 40 000 à 60 000 € / an

TDENS

### Pour mémoire :

- Financement des actions d'accueil du public par l'ONF dans les forêts publiques : de l'ordre de 150 000 € / an
- Financement des réserves naturelles : de l'ordre de 100 000 € / an

Taux de subvention du Département de l'ordre de 50% (en fonction des interventions d'autres acteurs et avec un cumul d'aides publiques maximal de 80% **pour les collectivités**) et avec un plafond par projet à définir pour le soutien à l'acquisition.

Pour l'acquisition, taux de subvention modulable pouvant aller de 30 à 50% (à moduler notamment en fonction de la contribution de l'Agence de l'Eau concernant les zones humides).

En fonction de la montée en puissance de la politique ENS, le Département pourra envisager à moyen ou long terme une augmentation du taux de la TDENS.

## Suivi du projet et résultats attendus

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de sites et surfaces (par grand type de milieux) selon leur état d'avancement : projet en cours d'élaboration, site actif (plan de gestion validé et actions restauration : entretien engagé), site actif et valorisé

*NB : la base de données des sites potentiels ENS sera pérennisée, et un module y sera ajouté pour faire le suivi des actions menées sur chaque site*

### Indicateurs de résultats ou de performance

- Nombre d'espèces à enjeu pour l'Aisne nouvellement protégées dans le cadre des actions mises en œuvre
- Nombre de populations d'espèces à enjeu nouvellement protégées dans le cadre des actions mises en œuvre
- Nombre d'habitats à enjeu pour l'Aisne protégés dans le cadre des actions mises en œuvre, et nombre de sites sur lesquels chacun de ces habitats est protégé
- Part des espèces à enjeu préservées sur au moins un site
- Part des populations d'espèces à enjeu préservées
- Suivi de l'évolution des populations de quelques espèces indicatrices sur des sites gérés et des sites non gérés (pour apprécier l'impact des actions de gestion sur ces espèces)

*NB : des indicateurs de ce type ont été mis en place pour la flore par le CBNB pour le Département de la Somme en partenariat avec les gestionnaires de sites. Des indicateurs similaires seront déclinés pour l'Aisne avec le CBNB. La possibilité de mettre en place des indicateurs de ce type pour la faune sera étudiée avec le CSNP et Picardie Nature. Dans la mesure du possible, cette démarche sera conduite conjointement avec la Région et les deux autres Départements.*

<b>ACTION n°2</b>	<b>PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PRESERVATION DES ESPECES ET HABITATS A ENJEU POUR L' AISNE ET LA LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES</b>
<b>AXE 1</b>	<b>Le Département s'engage dans une politique de préservation des ENS</b>
	→ <i>Le Département met en œuvre des moyens pour la mise en place du réseau écologique départemental</i>

### Objectifs de l'action

- Contribuer à la préservation et à la valorisation des milieux naturels de l'Aisne et à la restauration d'un réseau écologique fonctionnel.

### Description et contenu de l'action

#### Connaissance

Le Département soutiendra financièrement les démarches d'acquisition de connaissances concernant les espèces et habitats à enjeu pour l'Aisne ainsi que les espèces invasives : thèses, travaux scientifiques... Le Département veillera à la cohérence de ces financements avec les études et travaux menés dans le cadre de l'observatoire régional de la biodiversité.

#### Préservation des espèces et habitats à enjeu

Au-delà des dispositifs mis en place pour la constitution d'un réseau fonctionnel des ENS, il s'agira de mettre en œuvre des actions de préservation des espèces et habitats à enjeu pour l'Aisne.

Dans ce but, il s'agira dans un premier temps de formaliser une liste précise des espèces et habitats à enjeu pour l'Aisne (établie pour les habitats et pour la flore, elle reste à décliner à l'échelle de l'Aisne pour la faune, même si certaines sont déjà connues : sonneur à ventre jaune, écrevisse à pattes blanches, écrevisse à pattes rouges, espèces piscicoles telles que l'ombre commun, la truite fario, le brochet, la bouvière, le chabot, l'anguille ou la lamproie de planer), puis de construire (ou contribuer à) des programmes d'actions spécifiques en vue de leur préservation. Les actions menées à l'échelle départementale devront être définies en cohérence et en complémentarité avec les programmes nationaux et régionaux existants en la matière.

En effet, des plans de restauration nationaux pour les espèces dont l'état de conservation n'est pas favorable ont été développés dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en 2004. Plus d'une quarantaine de plans de restauration nationaux sont actuellement en cours d'élaboration ou de mise en œuvre, plusieurs d'entre eux concernant des espèces présentes dans l'Aisne et à enjeu (par exemple Râle des Genets, Butor étoilé, Chiroptères - Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Barbastelle -, Liparis de Loesel, Luronium nageant...). Le Grenelle de l'environnement prévoit la mise en œuvre des plans de conservations et de restauration dans les 5 ans pour les 131 espèces présentes sur le territoire français (métropole et outre-mer) et considérées comme en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN). 8 espèces menacées sur le territoire national devraient ainsi faire l'objet d'un plan de restauration en 2009, dont notamment le Sonneur à ventre jaune, la Pie-grièche écorcheur, la Pie-grièche grise, présents dans l'Aisne.

En région, le Conservatoire botanique de Bailleul met en œuvre progressivement des plans régionaux d'actions conservatoires dans l'objectif de préserver les populations des espèces les plus menacées. En 2008, les plantes concernées ont été le Cirse tubéreux, la Scabieuse des prés, le Lin de France, le Silène des graviers et l'Orchis brûlé.

NB : les actions mises en œuvre dans le cadre de ces plans de conservation peuvent concerner des sites hors ENS potentiels, notamment des sites de reproduction de chiroptères dans des bâtiments privés.

#### Lutte contre les espèces invasives

Le Département s'associera à la stratégie et aux actions mises en œuvre par la Direction Régionale de l'Environnement, la Région et le Conservatoire Botanique National de Bailleul en matière de lutte contre les plantes invasives : les actions concernent la connaissance, l'arrachage, la sensibilisation et la formation. Elles concernent notamment des actions de sensibilisation des collectivités dans le cadre du programme de sensibilisation / formation prévue (cf. action n°10), des jardineries, paysagistes... en lien avec l'opération « faites des jardins durables » (cf action n°13); une contribution à la veille et un soutien aux opérations d'éradication, qui sont à décliner localement. Des actions seront également à engager en ce qui concerne les espèces animales, notamment en partenariat avec Picardie Nature.

### Modalités de mise en œuvre

#### Pilote(s)

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

#### Partenaires potentiels

CBNB, Picardie Nature, CSNP, Région, DREAL, Naturagora

#### Calendrier de mise en œuvre

D'ici fin 2009 : Définition de quelques espèces à enjeux et des 1ers plans/programmes de conservation pour les espèces et/ou habitats prioritaires, déclinaison départementale des actions à mener concernant les espèces invasives.

2010 : Poursuite de la définition des espèces à enjeux et mise en place des 1ers plans/programmes de conservation spécifiques à l'Aisne.

**Budget prévisionnel**

Soutien départemental de 30 000 à 50 000 € /an

TDENS
-------

**Suivi du projet et résultats attendus****Indicateurs de réalisation**

- Nombre d'espèces (animales / végétales) faisant l'objet de plans de conservation dans le département
- Nombre de sites concernés par des actions de conservation d'espèces
- Nombre d'opérations de lutte contre les espèces invasives

**Indicateurs de résultats ou de performance**

- Nombre de sites comportant des espèces menacées
- Evolution de la taille des populations par site
- Pour les espèces invasives : à définir dans le cadre de l'Observatoire régional de la biodiversité

## **ACTION n°3** PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE NATUREL DANS L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES ROUTES

### **AXE 1 Le Département s'engage dans une politique de préservation des ENS**

→ *Le Département exemplaire*

#### **Objectifs de l'action**

- Améliorer la contribution des infrastructures routières à la biodiversité et aux continuités écologiques.
- Minimiser les effets de coupure générés par les infrastructures routières en termes de circulation de la faune et de la flore.

#### **Description et contenu de l'action**

##### Généralisation de la gestion différenciée des bords de routes départementales

La Direction de la Voirie Départementale mettra progressivement en place la gestion différenciée des bords de routes départementales, en agissant de manière prioritaire au sein des ENS Grands Territoires, ainsi que dans les secteurs situés à proximité d'ENS Sites Naturels.

L'objectif est la généralisation de ces modes de gestion à l'horizon 2030.

Lors de nouveaux aménagements d'infrastructures routières, le Département veillera à mettre en œuvre des techniques facilitant la gestion différenciée dans le cadre de l'entretien.

Pour mettre en place la gestion différenciée des bords de routes départementales, selon un programme qui reste à définir précisément (sites prioritaires, calendrier...), le Département s'appuiera sur :

- les retours d'expérience issus des opérations déjà menées sur certains secteurs routiers dans le département, mais aussi ailleurs en France ou à l'étranger ;
- **l'inventaire floristique départemental (y compris des bords de routes) en cours de réalisation par la CBNB, et qui pourra permettre d'identifier les sites prioritaires d'intervention, en partenariat avec la DVD ;**
- **le cahier des charges établi par le CAUE sur les plantations d'arbres en bord de routes, qui pourrait être complété par un volet sur les herbacées à réaliser par le CBNB.**

Les principes proposés sont les suivants :

- Identification des sections routières stratégiques : il s'agit d'identifier le rôle de chaque emprise en termes d'habitats de substitution et de répartition dans les continuités écologiques entre les habitats naturels
- Gestion différenciée systématisée par l'application **du cahier des charges qui a été défini par la DVD** (le document détaillera les types de fauche à réaliser en fonction de la fréquence annuelle des coupes, de leur date, de la hauteur de coupe, de la nécessité ou non d'exporter les produits de coupes, réduction au strict minimum de l'utilisation des produits phytosanitaires...)
- Formation des personnels de la route pour intégrer ces nouvelles pratiques, notamment des techniques peu utilisées de fauche avec exportation de la matière organique (surcoût généré par l'adaptation des outils ou l'acquisition de nouveaux équipements et la gestion des déchets verts...). La fauche avec exportation est réservée à des cas particuliers déjà identifiés ou à tous nouveaux sites qui justifient l'exportation des produits de fauche.
- Mise en place de suivi des actions pour les retours d'expériences (les dynamiques végétales relativement rapides permettent des suivis à court terme dans un délai de 2 à 3 ans après l'application des 1<sup>ères</sup> mesures).
- Dans le cadre de l'atténuation des effets de coupure, évaluer les possibilités de réhabilitation d'ouvrages non conçus pour la faune, afin d'en améliorer le potentiel d'utilisation par la grande faune, les carnivores..., dans les secteurs identifiés à enjeu. Il s'agira également de poursuivre les actions relatives aux batraciens menés en partenariat avec l'ONF.
- Étudier la faisabilité de rattrapage dans les sections où aucune amélioration de l'existant n'est envisageable en analysant la faisabilité de nouveaux ouvrages spécifiques pour la faune.

##### Accompagnement des communes et/ou intercommunalités vers des pratiques d'aménagement et d'entretien de voirie plus respectueuses du patrimoine naturel

La Direction de la Voirie Départementale a d'ores et déjà mené des actions d'accompagnement de certaines communes dans le cadre d'aménagement ou de réaménagement de traversées de villages par les routes départementales. Cet accompagnement global comprend un volet concernant la prise en compte du patrimoine naturel.

En s'appuyant sur les résultats de ces démarches expérimentales ainsi que sur les actions menées sur la gestion de son propre patrimoine routier, le Département proposera aux communes volontaires un accompagnement dans leurs pratiques relatives à la voirie, aussi bien lors d'aménagement ou de réaménagement de voirie que dans le cadre de l'entretien courant.

Dans cette optique, le Département mettra en œuvre les moyens suivants :

- Des actions de sensibilisation et de formation sur l'intérêt et les moyens possibles pour améliorer la prise en compte du patrimoine naturel dans l'aménagement et l'entretien des voiries communales (matériaux, méthodes d'entretien...). Cf fiche action Programme de formation et de sensibilisation.
- Un accompagnement des communes lors des opérations importantes d'aménagement ou de réaménagement de voiries communales afin de garantir l'intégration de l'aspect patrimoine naturel, selon des modalités semblables à celles déjà mises en œuvre par la DVD et en s'appuyant sur les documents établis par la CAUE (par exemple sur les plantations de bords de routes), via le financement (à 100%) de quelques journées de conseil / assistance technique.
- L'accompagnement vers la mise en place de protocoles de gestion de la voirie, notamment au travers de l'élaboration et de la diffusion d'un guide de la gestion différenciée à l'attention des communes et EPCI.

## Modalités de mise en œuvre

### Pilote(s)

Direction de la Voirie Départementale avec appui de la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

### Partenaires potentiels

ADREE, Chambre d'agriculture, ONF, CSNP, CBNB, CPIE, FDAAPPMA, Fédération des chasseurs, réseaux des collectivités sur le thème voirie...

### Calendrier de mise en œuvre

#### Gestion différenciée des bords de routes départementales :

D'ici fin 2009 : mise en place des partenariats nécessaires et d'un cadre d'action

2010 : expérimentations sur certains secteurs

2011-2030 : généralisation progressive de la gestion différenciée à l'ensemble des bords de routes départementales

#### Accompagnement des communes et/ou intercommunalités :

2010 : travail préalable à la mise en place de l'accompagnement, élaboration du guide

2011 : 1ères actions de sensibilisation / formation et 1ers accompagnements d'opérations d'aménagement / réaménagement, diffusion du guide

### Budget prévisionnel

#### Gestion différenciée des bords de routes départementales :

Redéploiement des budgets actuels.

hors TDENS

#### Accompagnement des communes et/ou intercommunalités :

20 000 à 30 000 € par an

Les actions relatives à l'atténuation des effets de coupure (du type de celles concernant les batraciens) relèvent de la TDENS et du budget de l'action n°2.

## Suivi du projet et résultats attendus

### Indicateurs de réalisation

Linéaire de voirie départementale entretenue selon un protocole de gestion différenciée

Nombre de communes (en direct ou via EPCI) soutenues dans le cadre d'opérations d'aménagement / réaménagement

Diffusion du guide

Nombre de communes (en direct ou via EPCI) ayant mis en place une gestion différenciée des bords de route

### Indicateurs de résultats ou de performance

Résultats d'un suivi à mettre en place sur quelques sites tests (voirie communale et départementale)

Linéaire de voirie communale entretenu selon un protocole de gestion différenciée



## **ACTION n°4 PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE NATUREL DANS LA CONSTRUCTION, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

### **AXE 1 Le Département s'engage dans une politique de préservation des ENS**

→ *Le Département exemplaire*

#### **Objectifs de l'action**

- Favoriser la biodiversité au sein des espaces extérieurs associés aux bâtiments départementaux et aux collèges.
- Favoriser l'appropriation des enjeux relatifs au patrimoine naturel par les usagers des bâtiments publics du Département et en particulier les collégiens.

#### **Description et contenu de l'action**

Le Département se doit de développer des pratiques exemplaires en matière de prise en compte du patrimoine naturel au sein de son patrimoine. C'est pourquoi il généralisera progressivement des pratiques d'aménagement et d'entretien des espaces extérieurs des bâtiments de l'Institution et des collèges préservant et valorisant le patrimoine naturel.

Les grands principes de cette action sont les suivants :

- Réflexion en amont des projets de construction pour un choix d'implantation ayant le moins d'impacts possibles sur le patrimoine naturel existant (milieux naturels remarquables, corridors biologiques...).
- Aménagement des espaces extérieurs favorisant le maintien voire l'amélioration de la qualité des milieux naturels et de la biodiversité.  
Choix d'essences locales, limitation des surfaces imperméabilisées des voiries et des parkings, mise en place de prairies fleuries avec des mélanges de graines locales (éviter les mélanges horticoles composés de plantes issues de cultivars), organisation de la collecte des eaux pluviales dans des bassins de traitement qui reproduisent des mares temporaires ou des zones humides reconstituées, développement d'un réseau d'habitats naturels de substitution dans un ensemble de haies composées d'arbustes floricoles et fruitiers, création de murets en pierres sèches offrant une multitude de micro-habitats favorables à la faune et à la flore...
- Entretien des espaces extérieurs respectant les principes de la gestion différenciée.  
Fauches alternées des espaces en réalisant des mosaïques de prairies fauchées tous les deux ans, une fois par an en novembre, deux fois par an en juin et en novembre. Cette diversification des modes de gestion est favorable à la flore (deux fauches par an) ou à la faune (une fauche par an ou tous les deux ans notamment pour les insectes dont le développement larvaire nécessite deux cycles biologiques annuels)...  
Réduction voire suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires...

Concernant l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs, les équipes de jardiniers du Département suivront une formation spécifique. Pour les travaux confiés à des prestataires, des exigences concernant la gestion différenciée seront incluses dans les cahiers des charges. Enfin, un guide simple et concret des bonnes pratiques sera réalisé par le Département afin de mettre à la disposition des agents et des prestataires les informations nécessaires.

De plus, les actions d'accompagnement suivantes seront engagées :

- Une valorisation des actions menées sur la qualité écologique des espaces extérieurs par la mise en place d'une signalétique et de panneaux pédagogiques, dans l'objectif d'information des usagers.
- Dans les collèges, une démarche pédagogique forte, qui pourrait se concrétiser par exemple sous la forme d'un concours inter-collèges autour de la thématique de la biodiversité (Cf fiche action « faites des jardins durables »), via un partenariat avec l'Education Nationale.
- Sur le site Géodomia, gestion écologique des espaces extérieurs et valorisation en lien avec le jardin pédagogique du CPIE.

#### **Modalités de mise en œuvre**

##### **Pilote(s)**

Direction des Bâtiments avec en appui la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable et la Direction de l'Éducation

##### **Partenaires potentiels**

CPIE, CAUE, Éducation Nationale

##### **Calendrier de mise en œuvre**

2010 : élaboration du guide des bonnes pratiques et préparation des sensibilisations / formations des agents

2011 : sensibilisation / formation des équipes de jardiniers du Département et insertion de clauses liées à la gestion différenciée dans les marchés de prestations

Dès 2012 : conception de tous les nouveaux aménagements avec un niveau d'exigence élevé par rapport aux enjeux biodiversité + modification progressive des pratiques sur les sites existants

##### **Budget prévisionnel**

Redéploiement du budget actuel, pas de coût supplémentaire

**Indicateurs de réalisation**

Nombre de bâtiments / sites de l'institution départementale concernés, et surfaces des espaces extérieurs correspondantes

**AXE 2 Le Département partenaire des acteurs locaux pour la préservation du patrimoine naturel**  
 → *Les collectivités locales*

### Objectifs de l'action

- Accompagner les collectivités locales dans la mise en place de projets de développement territorial intégrant pleinement l'enjeu de préservation et de valorisation de leur patrimoine naturel.
- Accompagner acteurs économiques et aménageurs dans la mise en place de projets de développement territorial intégrant pleinement l'enjeu de préservation et de valorisation de leur patrimoine naturel.

### Description et contenu de l'action

Le Département mettra en place un **dispositif de soutien aux politiques et programmes locaux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel** dont les axes d'intervention seront les suivants :

1/ Dispositif d'assistance ponctuelle

Mise à disposition des communes, EPCI ou Pays d'experts / conseillers en matière de patrimoine naturel pour une assistance de quelques jours (1 à 4) dans le cadre d'un diagnostic de patrimoine, du montage d'un projet, d'un appui à la construction d'une politique, d'un programme d'actions... Ces missions ponctuelles, en fonction de leur nature, seront confiées aux différents acteurs locaux ou à des prestataires privés, et seront prises en charge à 100% par le Département.

2/ Soutien à la réalisation d'un volet patrimoine naturel dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU et cartes communales

Financement attribué aux communes pour la réalisation d'une étude spécifique sur le patrimoine naturel du territoire communal : sites remarquables à protéger, corridors écologiques... Le soutien aux PLU et cartes communales sera accompagné d'une sensibilisation/formation ainsi que d'un guide sur l'intégration d'un volet sur les enjeux du patrimoine naturel dans ces documents d'urbanisme. Ce dispositif sera à articuler avec le dispositif de cofinancement des PLU existant dans le cadre des CDDL.

3/ Soutien à la réalisation de schémas locaux du patrimoine naturel

Financement attribué aux intercommunalités ou aux pays pour la réalisation de schémas locaux du patrimoine naturel, c'est-à-dire d'un diagnostic approfondi, d'un schéma de trame verte et d'un programme d'actions prévisionnel. Ce dispositif sera mis en œuvre conjointement avec la Région dans le cadre de la stratégie régionale pour le patrimoine naturel.

4/ Accompagnement pour la gestion et la valorisation de sites : cf. action n° 1

5/ Aide à l'ingénierie

Le Département mènera une réflexion quant à la mise en place éventuelle d'une aide à l'ingénierie dans le domaine du patrimoine naturel à l'échelle des EPCI ou regroupements d'EPCI.

Sur le plan du **développement économique et touristique des territoires**, le Département souhaite soutenir les projets exemplaires en matière de prise en compte du patrimoine naturel de la manière suivante :

- contribuer à la formation des élus et techniciens des collectivités locales ainsi que des aménageurs à la prise en compte du patrimoine naturel dans le cadre de l'aménagement de zones d'activités (dans le cadre du programme de formation / sensibilisation décrit dans l'action n° 20).
- annexer à la charte départementale de qualité des zones d'activités un volet patrimoine naturel.
- mettre en place un accompagnement technique et financier dans le cadre de projets de création ou de réhabilitation de zones d'activités exemplaires en matière de préservation du patrimoine naturel, sous la forme d'un financement complémentaire pour une assistance sur ce point ou d'une bonification du taux d'aide. Les modalités précises en seront définies dans le cadre de la refonte du régime des aides aux zones d'activités, et le dispositif pourrait être élargi à l'ensemble des questions d'environnement, voire de développement durable (réflexion à mener dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21).

Ces différents dispositifs et actions seront à intégrer dans le cadre de la révision du schéma départemental de développement économique, ainsi que dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de développement touristique à venir.

### Modalités de mise en œuvre

**Pilote(s)**

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable, en lien avec la Direction de l'Economie et du Développement Local pour le volet développement économique.

**Partenaires potentiels**

Région, CSNP, CPIE, CAUE, FDAAPPMA, Fédération des chasseurs...

### Calendrier de mise en œuvre

2010 : finalisation du dispositif de soutien aux collectivités : aides, taux, critères, budgets alloués annuellement... + élaboration et validation du volet patrimoine naturel de la charte de qualité des zones d'activités définition du dispositif d'accompagnement technique et financier des projets exemplaires

Dès 2011 : mise en application du dispositif de soutien + engagement du programme de formations et lancement du dispositif d'accompagnement

### Budget prévisionnel

1/ Dispositif d'assistance ponctuelle

10 000 à 20 000 € pour 20 à 40 jours d'assistance par an

TDENS

2/ Soutien à la réalisation d'un volet patrimoine naturel dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU

20 000 à 40 000 € par an, pour 5 à 10 PLU (subvention à 80% pour volet patrimoine naturel, plafond subventionnable de 5 000 €)

Hors TDENS

3/ Soutien à la réalisation de schémas locaux du patrimoine naturel

50 000 à 100 000 € par an, pour 3 à 5 démarches soutenues (subvention ensemble des partenaires 80% maximum, plafond subventionnable de 30 000 € pour EPCI, 50 000 € pour regroupement d'EPCI)

TDENS

4/ Accompagnement pour la gestion et la valorisation de sites : cf. action 1

5/ Aide à l'ingénierie

A définir.

Concernant le volet développement économique et touristique, les budgets seront à définir dans le cadre de la refonte du régime d'aides économiques, de la révision du schéma départemental de développement économique et de l'élaboration du schéma régional de développement touristique.

## Suivi du projet et résultats attendus

### Indicateurs de réalisation

Nombre de démarches locales soutenues (nombre de communes et population correspondantes)

Nombre de zones d'activités / de projets économiques / touristiques exemplaires soutenus

### Indicateurs de résultats ou de performance

Nombre d'actions locales (par type) mises en œuvre en application de schémas locaux

<b>ACTION n°6</b>	<b>SOUTIEN AUX PROJETS D'AMENAGEMENT DE COURS D'EAU ET DE LUTTE CONTRE L'EROSION INTEGRANT UN VOLET RELATIF AU PATRIMOINE NATUREL</b>
<b>AXE 2</b>	<b>Le Département partenaire des acteurs locaux pour la préservation du patrimoine naturel</b>
→	<i>Les collectivités locales</i>

### Objectifs de l'action

- Accompagner les collectivités locales dans la mise en place de projets de développement territorial intégrant pleinement l'enjeu de préservation et de valorisation de leur patrimoine naturel.

### Description et contenu de l'action

Le Département impose d'ores et déjà, dans le dispositif d'aides à l'entretien et à la restauration de cours d'eau qu'il gère conjointement avec les Ententes et l'Agence de l'Eau, des critères environnementaux d'éligibilité des projets : les cahiers des charges doivent ainsi intégrer des aspects relatifs notamment à la prise en compte du patrimoine naturel (fonctionnalité et qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, gestion des berges et des ripisylves...).

Pour aller plus loin, il s'agira :

- de renforcer la mobilisation des structures d'aménagement, de gestion et d'entretien des cours d'eau autour des enjeux patrimoine naturel en sensibilisant et en formant leurs élus et services (dans le cadre du programme de formation / sensibilisation, cf fiche n°10).
- d'orienter l'action du chargé de mission érosion de la Chambre d'Agriculture vers un accompagnement privilégié et renforcé des démarches et des projets alliant lutte contre l'érosion et protection de la qualité des cours d'eau, notamment dans les ENS grands territoires correspondant à un bassin versant.
- d'élaborer une plaquette relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien des cours d'eau qui en exposerait les enjeux et mettrait en avant les nouvelles préconisations des aides départementales. Cette plaquette serait diffusée à l'ensemble des structures compétentes du département (cette plaquette correspond à une des déclinaisons du jeu de plaquettes sur les ENS).

Le Département pourra s'appuyer pour la mise en œuvre de ces actions sur la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) créée au sein de l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des milieux aquatiques de l'Aisne.

### Modalités de mise en œuvre

#### Pilote(s)

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

#### Partenaires potentiels

Agences de l'Eau, Entente Oise-Aisne, Entente Marne, Chambre d'Agriculture, Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des milieux aquatiques de l'Aisne, FDAAPPMA.

#### Calendrier de mise en œuvre

2010 : élaboration de la plaquette relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien des cours d'eau

2011 : déploiement du programme de formation

#### Budget prévisionnel

Pas de coût.

### Suivi du projet et résultats attendus

#### Indicateurs de réalisation

Nombre de projets effectivement instruits en prenant en compte les critères de préservation du patrimoine naturel

#### Indicateurs de résultats ou de performance

Linéaire de cours d'eau et surfaces de bassin versant correspondants aux projets effectivement instruits en prenant en compte les critères de préservation du patrimoine naturel

**AXE 2** Le Département partenaire des acteurs locaux pour la préservation du patrimoine naturel  
 → *Les acteurs du monde agricole*

### Objectifs de l'action

- Concilier agriculture et maintien (voire restauration) des habitats naturels et de la biodiversité.
- Renforcer la contribution des surfaces agricoles au réseau écologique par la préservation de la qualité voire la restauration des continuités écologiques.

### Description et contenu de l'action

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de soutien au monde agricole, le Département contribuera en partenariat avec les acteurs concernés (Région, Chambre d'agriculture, DDAF...) aux actions visant à préserver le patrimoine naturel dans les espaces agricoles. Cette contribution pourrait se traduire par l'un ou l'autre des moyens suivants. Ce point reste à débattre au sein du Département :

- Implication du Département dans le dispositif « Gestions de territoire » initié par la Région, dont la mise en œuvre est assurée notamment par les Chambres d'agriculture : le Département pourrait contribuer au financement de l'animation du dispositif, en ciblant les actions sur des territoires à enjeu, notamment les ENS Grands territoires.
- Initiation et animation de mesures agro-environnementales (MAE) territorialisées au sein des ENS Grands Territoires (notamment Marais de la Souche) : dans un premier temps étude de faisabilité, puis contribution à la mise en place du dispositif et à son animation.

NB : Les MAE territoriales avec comme objectif principal la préservation du patrimoine naturel mises en place dans l'Aisne depuis 2008 ou 2009 concernent :

- les pelouses calcicoles (environ 130 communes identifiées dans l'Aisne) : aide au pâturage / financement Région
- la moyenne vallée de l'Oise (site Natura 2000) : prairies à Cuivrée des marais, prairies à Rôle des genets, haies, bosquets, mares...
- la haute vallée de l'Oise : gestion extensive des prairies, haies, bosquets, mares... / financement Région et AESN
- Pays de Thiérache : surfaces en herbes, limitation fertilisation, haies, bosquets, mares, ripisylves... / financement Etat, FEADER, Région

Les autres mesures, si elles n'ont pas comme objectif premier la biodiversité, comportent généralement aussi des mesures favorables au patrimoine : bassin versant du ru de Brasles pour le ruissellement et la pollution par les nitrates ; plusieurs bassins d'alimentation de captages.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement foncier, le Département mettra en place un suivi des engagements et mesures compensatoires en faveur du patrimoine naturel : bilan / évaluation des opérations soutenues à réaliser tous les 3 ans. En fonction des résultats de cette première évaluation, la possibilité de soutenir la gestion ultérieure des aménagements réalisés en vue de la restauration des continuités écologiques dans la mesure où ils font l'objet d'un plan de gestion global pourra être envisagée.

### Modalités de mise en œuvre

#### Pilote(s)

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable et Direction de l'Economie et du Développement Local

#### Partenaires potentiels

Chambre d'Agriculture, Région

#### Calendrier de mise en œuvre

2009 : Réflexion préalable sur les modalités d'intervention du soutien au monde agricole, étude de faisabilité

2010 : Finalisation du dispositif

2011 : Mise en œuvre du dispositif

2012 : Bilan évaluation concernant les opérations d'aménagement foncier

#### Budget prévisionnel

A définir une fois les choix finalisés concernant le soutien au monde agricole

Bilan évaluation aménagement foncier : 30 000 € en 2012 (ou réalisation en interne à la DVD)

Hors TDENS

### Suivi du projet et résultats attendus

#### Indicateurs de réalisation

A définir en fonction des modalités retenues concernant le soutien au monde agricole

#### Indicateurs de résultats ou de performance

Nombre d'exploitations aidées dans le cadre du dispositif de soutien au monde agricole

Identification des aménagements à vocation écologique réalisés dans le cadre des aménagements fonciers soutenus par le Département

**ACTION n°8****SOUTIEN A LA GESTION DE LA BIODIVERSITE DANS LES ESPACES FORESTIERS**

**AXE 2** Le Département partenaire des acteurs locaux pour la préservation du patrimoine naturel  
 → *Les acteurs du monde de la forêt*

**Objectifs de l'action**

➤ Concilier exploitation de la forêt (économique et touristique) et maintien des habitats naturels et de la biodiversité.

**Description et contenu de l'action****Soutien à la mise en place de démarches territoriales de gestion durable des forêts :**

Au titre des dispositifs décrits dans la fiche action n°5, le Département soutiendra techniquement et financièrement les démarches territoriales allant dans le sens d'une gestion durable des espaces forestiers. Le Département veillera à une bonne articulation des actions soutenues avec les préconisations du schéma départemental bois-énergie.

**Accompagnement des propriétaires forestiers :**

Le CRPF réalise chaque année une démarche d'information individuelle à l'attention des propriétaires forestiers devant engager la révision de leur plan simple de gestion.

Le Département souhaite s'associer à cette démarche dans un objectif de porter à connaissance des richesses et des enjeux patrimoniaux de chaque propriété, afin qu'ils puissent être intégrés aux travaux de révision des PSG.

La démarche proposée est la suivante :

- d'une part mettre à disposition du CRPF les outils de connaissance existants (ou à construire) afin que celui-ci soit en mesure de fournir aux propriétaires des éléments de recommandations les plus précis et adaptés possibles : fiches de recommandations voire plan de gestion simplifié par type de milieu forestier...
- d'autre part proposer un accompagnement des propriétaires d'une journée (par le CBNB ou le CSNP par exemple, en fonction des types de milieux concernés) au moment de la révision du PSG, afin d'identifier au mieux les adaptations de la gestion forestière à envisager sur les secteurs sensibles.

Cette action devra s'articuler avec le projet de la Région d'aide / de financement du volet biodiversité des plans simples de gestion.

Par ailleurs, certaines actions soutenues au titre de l'action n°1 concerneront les milieux forestiers, dans les forêts publiques comme dans les forêts privées.

**Modalités de mise en œuvre****Pilote(s)**

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

**Partenaires potentiels**

Acteurs de la forêt (publics et privés), notamment ONF, CRPF, DRAF...  
 CSNP, CBNB, Chambre d'agriculture...

**Calendrier de mise en œuvre**

Dès 2010 : mise en place de l'accompagnement des propriétaires forestiers

**Budget prévisionnel**

Soutien à la mise en place de démarches territoriales de gestion durable des forêts :  
 Dans le cadre du budget de l'action n°5

TDENS
-------

Accompagnement des propriétaires forestiers :  
 De 10 000 à 20 000 € /an

**Suivi du projet et résultats attendus****Indicateurs de réalisation**

- Nombre de démarches territoriales de gestion durable des forêts soutenues : voir action n°5
- Accompagnement des propriétaires forestiers : Nombre d'accompagnement réalisés

**Indicateurs de résultats ou de performance**

- Accompagnement des propriétaires forestiers : résultats d'un suivi sur quelques sites tests

## Mise en œuvre de la politique ENS et gouvernance

### Objectifs de l'action

- S'appuyer sur les supports de communication internes existants (journal « Oxygène » et Intranet) pour sensibiliser et informer les agents sur les Espaces Naturels Sensibles pour :
- Leur permettre de prendre en compte la préservation de la nature dans leur quotidien
  - Leur permettre de faire connaître la politique du département sur les ENS

### Description et contenu de l'action

#### Les articles dans le journal « Oxygène »

La notion d'« Espaces Naturels Sensibles » est peu mobilisatrice en tant que thématique propre. Aussi, il s'agit de sensibiliser les agents de manière indirecte, à partir d'actions concrètes menées par le Département et touchant leur métier au quotidien.

A partir de quatre thématiques, plusieurs sujets d'articles répondent à cet objectif :

- **Les métiers :**
  - ✓ La gestion quotidienne des bords de route et des continuités écologiques par les agents du Département
- **Les lieux :**
  - ✓ Géodomia : Le nouveau centre de ressources en matière de développement durable. Ce dossier répondra à certaines grandes questions: les objectifs de création du centre, à qui s'adresse t-il, les activités et ressources présentes, les informations pratiques (heures d'ouverture, adresse...)
  - ✓ Le site de Monampeuil : comment et pourquoi le Département a acquis ce site ? à quoi sert-il aujourd'hui ? ...
- **La vie quotidienne : fiches pratiques**
  - ✓ « Recette bio » et à partir de produits locaux / de saison : le gratin de fruits aux amandes, le soufflé d'artichauts...
  - ✓ « Les bons gestes pour un jardin écologique » : nombre des agents du Département possède un jardin. L'objectif de cette fiche est de les sensibiliser et les former sur les bons gestes pour jardiner sans impact néfaste sur l'environnement.
- **Les événements :**
  - ✓ L'opération « Fréquence grenouille » : pourquoi mettre en place un « crapauduc » ?, qui est le porteur du projet ? ...

La taille des articles peut varier en fonction des sujets et des contraintes éditoriales. Il pourra s'agir d'un dossier, d'un article, de fiches pratiques ou de brèves. Il s'agit de parler régulièrement de préservation du patrimoine naturel.

#### Les courts-métrages sur le site Intranet du Département

Le service communication du Département possède un marché vidéo. Ce support est notamment utilisé pour communiquer en direction de l'interne. Six courts-métrages sont réalisés par an. Ils sont présentés aux agents du Département, sous la forme d'une compilation lors de la Cérémonie de remise des médailles.

Il est proposé d'utiliser ce support vidéo pour parler de la préservation du patrimoine naturel de l'Aisne. Le court-métrage de quelques minutes pourra être diffusé sur le site Intranet du Département. Il présentera en images les différentes actions mises en place autour de la préservation du patrimoine naturel du département. Il pourra par exemple s'agir de réaliser un reportage sur :

- La gestion des bords de route : une journée avec les agents du département
- La gestion des espaces extérieurs des patrimoines bâtis : une journée avec les agents du département
- La visite en image du futur centre de ressources Géodomia pour inciter les agents à venir le découvrir

Le support vidéo permettra également de réaliser des reportages sur des Espaces Naturels Sensibles en tant que tels afin de vanter leur proximité et leur accessibilité pour tous. Ces espaces doivent être des lieux de découvertes et des endroits vivants.



## Modalités de mise en œuvre

### Pilote(s)

Direction de la communication interne

### Partenaires potentiels

Les équipes des lieux concernés

### Calendrier de mise en œuvre

#### Articles dans le journal « Oxygène »

Les articles relatifs aux ENS pourront être publiés à partir de l'adoption du schéma par l'Assemblée Départementale. Afin de mettre en place une communication sur la durée, des articles traitant des ENS pourront être présents lors de chaque parution du magazine « Oxygène ».

#### Court-métrage à diffuser sur le site Intranet

Le calendrier de diffusion des courts-métrages sera élaboré en fonction des dates de parution du journal interne afin d'établir une correspondance entre les deux supports. La vidéo sera également diffusée lors de la cérémonie de la remise des médailles.

### Budget prévisionnel

Budget existant au service de communication interne

## Suivi du projet et résultats attendus

### Indicateurs de réalisation

- Nombre d'articles diffusés et thèmes proposés
- Nombre de vidéos mises en ligne

### Indicateurs de résultats ou de performance

Enquête interne sur la connaissance des ENS par les agents.

**Mise en œuvre de la politique ENS et gouvernance****Objectifs de l'action**

- Développer une culture et une conscience des enjeux relatifs au patrimoine naturel
- Intégrer dans les politiques et les pratiques du Département et des collectivités locales la préservation des milieux naturels, la biodiversité, les continuités écologiques...

**Description et contenu de l'action**Une formation/ animation à destination des agents du Département

Construire et mener en partenariat avec les acteurs compétents (voir rubrique partenaires) un programme de formation de deux jours et demi. Son programme portera sur :

- les enjeux généraux relatifs à la biodiversité et au patrimoine naturel ;
- le patrimoine naturel de l'Aisne ;
- le rôle des collectivités locales dans la préservation de ce patrimoine : documents de planification, projets d'aménagement, projets économiques et touristiques, projets socio-culturels, aménagement de cours d'eau, lutte contre les espèces invasives...

Ces formations intégreront des visites de sites et des rencontres avec des agents des directions.

Les séjours d'immersion organisés par le service communication interne pourront être intégrés au programme de formation.

Des journées thématiques et/ou territoriales ouvertes aux élus, agents des collectivités locales, représentants des syndicats de rivières... :

Ces visites / journées permettront d'informer et de sensibiliser les élus locaux (maire ou adjoints), les agents des collectivités locales concernés, les représentants des syndicats de rivière... Les Conseillers généraux et les partenaires locaux, concernés par un territoire et/ou un thème de la journée pourront également être conviés. Les participants seront accompagnés d'un scientifique / spécialiste du thème ou du territoire concerné, et d'un professionnel du Département.

Concernant les journées territoriales (2 visites par an entre mai et septembre à prévoir), elles se déclineront par Pays afin que les élus et les agents découvrent en priorité les ENS proches de chez eux.

Concernant les journées thématiques, elle pourront notamment porter sur les thématiques suivantes :

- aménagement et entretien de chemins de randonnée et biodiversité ;
- aménagement et gestion des routes et biodiversité ;
- aménagement et gestion de zones d'activités et biodiversité ;
- bâtiments des collectivités et biodiversité ;
- ...

L'ensemble de ces actions de formation / sensibilisation devront être mises en place en cohérence avec les programmes prévus dans le schéma régional du patrimoine naturel, dans un souci de mutualisation des moyens. Un « tronc commun » de sessions Région / Département peut être imaginé.

**Modalités de mise en œuvre**Pilote(s)

Département : Direction de la Formation + Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

Partenaires potentiels

CSNP, CPIE, ADREE, CAUE, CNFPT...

Calendrier de mise en œuvre

2009 : Travail préalable de mise en place des partenariats

2010 : Élaboration du contenu et de l'organisation des formations/sensibilisations

2011 : Engagement des 1ères sessions

Budget prévisionnel

Environ 10 000 € /an

**Suivi du projet et résultats attendus**Indicateurs de réalisation

Nombre de journées de formation/sensibilisation par an

Indicateurs de résultats ou de performance

Nombre de personnes (par catégories) ayant suivi une formation/sensibilisation

**Mise en œuvre de la politique ENS et gouvernance****Objectifs de l'action**

- Mettre à disposition des collectivités et du grand public des documents d'information et de sensibilisation en vue d'une appropriation par tous de l'enjeu de préservation du patrimoine naturel et d'une prise de conscience de la responsabilité de chacun
- Donner les clefs sur le sens et la manière de s'impliquer concrètement dans la préservation du patrimoine naturel du département
- S'appuyer sur les supports de communication externes existants (Magazine et site Internet du Département) pour sensibiliser et informer le grand public sur les Espaces Naturels Sensibles

**Description et contenu de l'action****Plaquettes « Préservons notre patrimoine naturel » :**Une plaquette à destination des collectivités locales :

Sur la base d'un document A4, trois volets, une plaquette d'information à destination des élus des collectivités locales sera rédigée. Ce document détaillera la politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles et le schéma du Département. Un volet du document sera consacré aux aides financières, techniques... accordées par le Département. Elle pourra être déclinée au besoin par grands types de milieux et donc par grands types d'aides.

La plaquette sera envoyée par courrier à l'ensemble des communes, aux intercommunalités, aux syndicats du Département.

Une plaquette à destination du grand public :

Sur la base d'un document A4, trois volets, une plaquette d'information à destination du grand public sera rédigée. Elle s'articulera autour de l'idée que la nature de l'Aisne est un patrimoine à préserver et à valoriser. Ce document indiquera le sens et la manière de s'impliquer individuellement ou collectivement dans cette préservation. Il donnera les clefs concrètes pour devenir un acteur actif dans ce processus (dans son jardin, dans son association, dans ses gestes au quotidien...).

Cette première plaquette pourrait ensuite être déclinée par bassins de vie sous le titre « Des ENS, chez nous, chez vous ». L'ensemble formera une collection de 7 plaquettes qui présenteront les Espaces Naturels Sensibles au sein de chaque bassin de vie. Ces plaquettes seront complétées par des fiches sitologiques sur le principe de celles existantes à élaborer au fur et à mesure de l'activation des ENS.

Ces documents seront disponibles dans les points stratégiques du département (accueil du Département, accueil des mairies, accueil de Géodomia...) et diffusés par les associations de protection de la nature, de sports...

Une version des plaquettes sera mise en ligne sur les sites Internet du Département, de Géodomia, sur [randonner.fr](http://randonner.fr) et sur le site Internet du Comité Départemental du tourisme.

**Parution d'articles dans le magazine du Département :**

Deux actualités sur la préservation des Espaces Naturels Sensibles de l'Aisne vont rythmer l'année 2009 :

- L'adoption du schéma départemental des ENS :

L'adoption du schéma départemental des ENS peut donner source à communiquer sur la politique entreprise par le Département en matière de préservation des Espaces Naturels Sensibles. Un article dans la rubrique « Actualité » du magazine de juillet/août 2009 pourrait être rédigé dès son adoption. Un article plus conséquent pourrait paraître dans l'édition de novembre ou décembre 2009.

- L'ouverture du Centre de ressources Géodomia :

À la suite du dossier intitulé « Des espaces naturels à redécouvrir » publié dans le magazine du Département de septembre/octobre 2008, l'ouverture de Géodomia en septembre 2009, fera l'objet d'un dossier spécial au sein duquel pourra être annoncée le projet de schéma ENS et les grandes lignes de ses objectifs et de son contenu.

Une rubrique intitulée « Jardinons durable » pourrait être intégrée à la nouvelle maquette du Magazine du Département.

Ces différents articles permettront également de donner la parole aux partenaires (institutions et associations notamment) qui ont participé à l'élaboration du schéma départemental des ENS et contribueront à sa mise en œuvre.

Des informations relatant de la préservation du patrimoine naturel de l'Aisne (actions engagées et/ou soutenues par le Département) seront transmises régulièrement au service communication afin d'être intégrées dans les rubriques « Actualités » et « Agenda » du magazine du Département.

Un article sur la thématique « Les bords de route, des richesses écologiques insoupçonnées » pourrait également paraître dans le courant de l'année 2010. Ce temps d'information permettrait d'appuyer les actions menées par le Département dans le cadre de la gestion différenciée.

Au moment de la mise en œuvre de l'opération « Faites des jardins durables », un article contribuera à lancer l'événement.

## Articles sur le site Internet du Département, sur le site de Géodomia :

Le site Internet du Département possède une rubrique, consacrée au patrimoine naturel de l'Aisne. Il est proposé de présenter la politique du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles sous la forme d'un petit texte pédagogique. Le lien vers le site Internet de Géodomia permettra aux internautes intéressés de trouver des informations complètes sur les ENS de l'Aisne.

Sur le site Internet de Géodomia, il est proposé d'intégrer des cartes, images, propositions concrètes du schéma départemental des ENS et d'y insérer des fiches sitologiques simplifiées sur le principe de celles existantes, à créer au fur et à mesure que les « ENS » deviennent actifs. La plaquette « Préservons notre patrimoine naturel », ses déclinaisons par bassins de vie « Des ENS chez nous, chez vous » et le PACT'ENS seront également téléchargeables en ligne.

Le calendrier des événements à venir (appel à candidature pour la campagne « Faites des jardins durables », planning des visites découvertes...) sera mis en avant.

Le lien du site Internet de Géodomia sera systématiquement mentionné dans les articles du magazine du Département consacrés aux ENS ainsi que dans les brochures, flyers et autres supports de communication créés sur le sujet.

Un lien vers le site Internet de Géodomia sera également présent sur les sites Internet « L'Aisne it's Open », sur le site « pays-aisne.org », [www.cr-picardie.fr](http://www.cr-picardie.fr)...

## Modalités de mise en œuvre

### Pilote(s)

Direction de la communication externe, en lien avec Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

### Partenaires potentiels

Tous les partenaires de la mise en œuvre du Schéma dont l'action pourra faire l'objet d'une communication.

### Calendrier de mise en œuvre

#### Plaquettes :

- La plaquette d'information à destination des élus pourra être diffusée dès l'adoption du schéma ENS par l'Assemblée Départementale.
- Les six autres plaquettes seront diffusées à partir de 2010.

#### Articles dans le magazine du Département

Dès 2010 : Un dossier par an sur le sujet des ENS pourrait être intégré dans le magazine du Département, ainsi que des articles en fonction de l'agenda et des actualités. Des articles pourront également être rédigés de manière plus ponctuelle en fonction de l'agenda et des actualités sur le sujet.

#### Articles sur le site Internet du Département

Les divers supports de communication (plaquettes, articles, brèves...) seront intégrés dès leur parution sur le site Internet de Géodomia. Le lien du site Géodomia sera intégré sur les sites Internet du Département, sur le site « L'Aisne It's Open », sur le site « pays-aisne.org », », [www.cr-picardie.fr](http://www.cr-picardie.fr)...

### Budget prévisionnel

#### Plaquettes :

Conception/rédaction d'une plaquette : en interne  
Impression sur la base de 1000 exemplaires : 600 € HT  
=> Budget d'édition de l'ordre de 20 000 € /an

TDENS
-------

#### Articles :

Actions réalisées en interne, pas de coût prévisionnel

## Suivi du projet et résultats attendus

### Indicateurs de réalisation

Nombre de plaquettes éditées

Nombre d'articles publiés dans le magazine et sur le site internet

### Indicateurs de résultats ou de performance

Nombre de plaquettes diffusées dans les différents lieux de diffusion

Nombre de connexions aux pages du site internet du Département concernant le patrimoine naturel

**Mise en œuvre de la politique ENS et gouvernance****Objectifs de l'action**

- Rendre accessible à tous la découverte des sites naturels axonais en développant les actions du réseau de sites pédagogiques en vue d'une appropriation par tous de l'enjeu de préservation du patrimoine naturel et d'une prise de conscience de la responsabilité de chacun

**Description et contenu de l'action**

Il s'agit de pérenniser et de renforcer le réseau de sites pédagogiques (pour ce qui concerne le patrimoine naturel) géré par le CPIE en portant l'effort sur les axes suivants :

- La structuration et l'organisation de l'offre de découverte des sites naturels, en particulier la mise en place d'une offre structurée à destination des publics scolaires, y compris collégiens (alliant différentes thématiques : nature, culture, agriculture...), le développement d'actions / circuits de découverte de plusieurs sites, le développement d'actions ayant un contenu pédagogique avec une implication des participants... La création d'un label pédagogique en lien avec les différents cycles scolaires en partenariat avec l'Education Nationale pourrait être envisagée afin de mieux définir l'offre et de mieux répondre aux attentes des enseignants.
- L'accompagnement au montage de projets pédagogiques pour les enseignants et l'articulation avec l'appel à projet du Département auprès des collèges.
- Le développement d'une offre de « micro-balades nature » qui permettra l'accessibilité de sites ENS à tous les publics, en particulier le public familial. Ces micro-balades constitueront une offre nouvelle de randonnées « courtes » allié à la découverte du patrimoine naturel et culturel (en lien avec le volet sensibilisation du schéma ENS). Un topo-guide spécifique pourra être réalisé.
- Le développement d'aménagements rendant certains sites accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- La recherche d'un rééquilibrage géographique de l'offre (certains secteurs de l'Aisne comprenant aujourd'hui très peu de sites intégrés au réseau).
- L'intégration au réseau de sites pédagogiques de tous les ENS faisant l'objet d'aménagements en vue de l'accueil du public.
- L'amélioration de l'accueil sur les sites et le développement de supports pour les visites libres / guides natures (Cf fiches sitologiques).
- Le renforcement de la communication et de l'information concernant les actions menées sur les sites et par le réseau de sites de manière générale, afin de renforcer sa visibilité dans l'offre départementale d'activités de loisirs / tourisme : via sites internet Département, renforcement rôle de relais d'information des collectivités, des structures d'hébergement (pour le public des visiteurs / touristes), en cherchant aussi à mieux relier les actions sur les ENS aux animations locales réalisées par les collectivités.
- Le développement du suivi et de l'évaluation de la fréquentation des sites et des actions menées.

Ces axes de travail seront discutés avec les différents partenaires du réseau de sites afin de définir de manière plus précise les objectifs et les moyens d'action. Ces derniers seront inscrits au sein de la convention entre le Département et le CPIE concernant le réseau de sites pédagogiques.

**Modalités de mise en œuvre****Pilote(s)**

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable, en lien avec la Direction de l'Education et Géodomia

**Partenaires potentiels**

CPIE, ensemble des membres du réseau de sites pédagogiques

**Calendrier de mise en œuvre**

D'ici fin 2009 : révision de la convention de partenariat entre le Département et le CPIE concernant le réseau de sites pédagogiques afin d'y intégrer de nouveaux objectifs et moyens visant au renforcement du réseau.  
2010 : engagement des actions selon les modalités prévues dans la convention révisée.

**Budget prévisionnel**

-Soutien au CPIE pour l'animation du réseau de sites pédagogiques : 15 000 € /an actuellement

hors TDENS

-Soutien aux actions des différents membres du réseau : 10 000 à 20 000 € /an

**Suivi du projet et résultats attendus****Indicateurs de réalisation**

Nombre de manifestations/sorties/visites liées au patrimoine naturel dans le cadre du réseau de sites pédagogiques

**Indicateurs de résultats ou de performance**

Nombre de participants aux manifestations / sorties / visites en lien avec le patrimoine naturel dans le cadre du réseau de sites pédagogiques

## Mise en œuvre de la politique ENS et gouvernance

### Objectifs de l'action

- Sensibiliser le grand public sur les bonnes pratiques en matière de jardinage durable.
- Créer un lien concret entre les acteurs du Département qui travaillent sur les ENS et les actions quotidiennes des habitants dans leur jardin.

### Description et contenu de l'action

#### Campagne « Faites des jardins durables »

Une campagne intitulée « Faites des jardins durables » pourrait être lancée dans tout le département afin de sensibiliser le grand public et plus particulièrement les générations futures, c'est-à-dire les enfants, sur les bonnes pratiques en matière de jardinage durable.

Afin de sensibiliser le public scolaire à participer à cette démarche, un courrier informant de la campagne lancée par le Département sera envoyé à chaque chef d'établissement du département (collèges et écoles primaires). Ce courrier sera couplé d'un temps de sensibilisation à destination des chefs d'établissement. Cette campagne pourrait faire l'objet d'un concours « inter-collèges ». L'inscription au concours s'effectuera au mois de septembre 2010 afin que les élèves puissent préparer leur jardin durant l'automne et effectuer les plantations au printemps.

Un fascicule intitulé « *Les bons gestes pour un jardin sensible* » d'une dizaine de pages détaillera 10 gestes simples à effectuer au quotidien pour obtenir un jardin durable.

Parmi ces 10 gestes, pourront notamment être mentionnés :

- Laisser un coin de son jardin en friche,
- Planter des espèces de fleurs, fruits ou légumes locales et bannir les espèces potentiellement invasives,
- Réduire sa consommation d'eau, de produits phytosanitaires et engrais chimiques,
- Créer une prairie naturelle fleurie...

Une fiche intitulée « Observatoire des papillons » sera jointe au fascicule afin de sensibiliser et faire découvrir aux participants les papillons vivant dans leur jardin. Cette fiche leur permettra également de contribuer au suivi national lié à l'opération « Observatoire des Papillons des jardins ».

À partir de la fiche ci-joint, fournie par l'association « Noé Conservation », il s'agit d'observer les papillons, de les identifier et de compter le nombre de papillons de la même espèce vu au même moment. Une fiche a une durée de validité d'un mois. Cette enquête permet de suivre l'évolution des populations de papillons sur plusieurs années.

Une prise de contact avec l'association « Noé Conservation » devra être établie pour un envoi des fiches au Département.



Le fascicule et la fiche seront encartés dans le magazine du Département et seront téléchargeables sur le site Internet du Département et sur le site « L'Aisne It's Open ». Ils seront également mis à la disposition du public dans les différents points de distribution stratégiques (accueil du Département, accueil de Géodomia...). Ces supports pourront également être distribués lors des sessions de formation à destination des agents. Cette action pourra également s'appuyer sur les plaquettes à l'attention des particuliers déjà réalisées par le CAUE concernant le fleurissement, la plantation et l'entretien des haies, etc.

Afin de donner une dimension « événementielle » à cette campagne, une mallette ou un sac (en coton bio et équitable) du « parfait jardinier écologique » pourront être imaginés. Ils contiendraient, en plus du fascicule et de la fiche « Observatoire des papillons », un sachet de graines de haricots de Soissons.

Cette mallette ou ce sac seraient disponibles à l'accueil du Département et au Centre de ressources Géodomia. Ils pourraient également être envoyés par courrier à toutes les personnes qui en feront la demande. Les collèges et écoles primaires souhaitant participer à cette campagne se verraient également remettre cette mallette ou ce sac du parfait jardinier écologique.

A cette action seront associés le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), Géodomia, les collectivités, les jardinerie du Département et les associations de jardiniers. Ces structures accompagneront les participants tout au long de la campagne par leurs conseils avisés en matière de jardinage. Le CAUE, le CPIE et Géodomia pourraient à tour de rôle ouvrir une permanence dans leurs points d'accueil et mettre en place collectivement un numéro vert.

Il sera proposé aux collectivités associées de consacrer une journée de conseils aux personnes qui le souhaitent par le biais de leurs services « Espaces verts ».

Enfin, les coordonnées des jardinerie associées à l'événement seront mentionnées dans le fascicule « Les bons gestes pour un jardin sensible ». Elles apporteront dans leurs points de vente des conseils sur la plantation, l'arrosage, les techniques d'entretien...

Dans un souci d'exemplarité, le jardin pédagogique du CPIE sera valorisé dans le cadre de Géodomia afin de

pouvoir montrer concrètement les bons gestes à effectuer.

Le lancement de cette campagne sera relayé via le journal, le site Internet du Département et le site « L'Aisne It's open » et grâce aux relais associés à l'événement (associations, CAUE, CPIE, commerçants...)

## Modalités de mise en œuvre

### Pilote(s)

**Géodomia** et la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable en partenariat avec la Direction de l'Éducation et la Direction de la communication externe

### Partenaires potentiels

CAUE, CPIE, les jardinerie et les municipalités du département

### Calendrier de mise en œuvre

Cette campagne pourrait être lancée au mois de septembre 2010 pour les collèges à travers une journée de sensibilisation.

La campagne grand public pourrait être lancée en 2011.

### Budget prévisionnel

Option 1 : impression du fascicule, format A4, quadri sur la base de 100 fascicules : 700 € HT

hors TDENS

Option 2 : sacs en coton bio et équitable sur la base de 100 sacs : 400 € HT

Sachets de graines de haricots de Soissons (100 grammes) sur la base de 100 sachets : 285 € HT

=> Estimation d'un budget prévisionnel de 5 000 à 10 000 € /an

## Suivi du projet et résultats attendus

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de collèges et écoles participant à l'opération
- Nombre de demandes de la mallette du « parfait jardinier écologique »
- Nombre de partenaires associés à l'opération (jardinerie...)